



Mourir dans la dignité, un “droit fondamental de l’homme”

Posté le 11. mai, 2009 par [La Rédaction](#) dans la rubrique [Dernière heure](#)



Mourir dans la dignité est un “droit fondamental de l’homme”. Lors du congrès de Viennes, plusieurs experts ont plaidé pour la reconnaissance des soins palliatifs comme un “droit fondamental de l’homme”.

Les soins palliatifs concernent les personnes atteintes d’une pathologie grave, évolutive, incurable, mettant en jeu le pronostic vital en phase avancée ou terminale, quel que soit leur âge. Ils visent ainsi à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne et à soutenir son entourage.

Près d’un million de personnes qui meurent chaque semaine à travers le monde n’ont pas accès aux soins palliatifs qui leur permettraient de mourir dans la dignité, indique ce texte. Ces experts demandent la reconnaissance des soins palliatifs comme un “droit fondamental de l’homme”.

Lors du congrès de Viennes, plus de 3.000 experts ont publié une déclaration internationale revendiquant la reconnaissance des soins palliatifs et du traitement de la douleur un droit de l’homme.

Plus de 80% de la population mondiale vivant dans des pays en voie de développement n'ont pas accès à ces soins. “On enregistre 6% seulement de la consommation mondiale de morphine” dans les pays pauvres, fait remarquer la “déclaration” de Viennes, et pourtant c'est “une médication essentielle dans les soins palliatifs et les traitements de la douleur”, expliquent les experts lors de ce congrès européen des soins palliatifs.

L'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD) vient de publier les résultats d'un sondage réalisé par l'Institut BVA révélant que 86% des Français seraient favorables, dans des cas exceptionnels, à l'autorisation en France de l'euthanasie.